

Les brèves du Sundep-Solidaires



N° 5 - 4 janvier 2010

Le SUNDEP défend tous les précaires, et pas seulement au moment des élections

Le gouvernement organise la montée de la précarité dans l'éducation, qui est dans le privé sous contrat de :

- 12,9% en 1er degré (taux qui a plus que doublé en 5 ans),
- 20,2% en 2nd degré (progression de plus de 4 points en 5 ans).

Les salaires sont très bas (les suppléant(e)s ne touchent que le SMIC, les DA à peine plus), les possibilités de promotion sont nulles pour les suppléant(e)s ou très lentes.

Autre aspect, qui touche aussi les enseignants sous statuts supposés stables :

- les temps partiels ou incomplets sont souvent subits : 19% dans le privé (45% pour les seuls précaires) contre seulement 9,8% dans le public ;
- le travail est pour beaucoup morcelé entre plusieurs établissements, parfois très éloignés, et les frais ne sont pas pris en charge ;
- les premières nominations, voire les mutations aboutissent souvent à des mi-temps, bien loin de suffire financièrement.

Nous revendiquons :

- plus de postes aux concours, notamment internes (niveau licence avec prise en compte de l'expérience) ;
- des rémunérations décentes pour tous, calées sur celles des titulaires ;
- des limitations au morcèlement des services ;
- un vrai programme de résorption des précaires, avec la mise en place de titulaires-remplaçants.

Enseignants sous contrat simple : le Sundep se bat pour que vous ne soyez plus pénalisés

Les ITEP, IME, quelques écoles primaires privées restent encore sous contrat simple. Cela pénalise les enseignants sur plusieurs plans :

- environ 60€/mois en moins sur leur salaire,
- 2 h non payées pour le « caractère propre »,
- les suppléants ne bénéficient pas du CDI et n'ont pas la possibilité d'une titularisation sur l'échelle des instituteurs.

Le Sundep lancera après les élections une action pour réclamer la fin des contrats simples et permettre aux enseignants qui en dépendent de retrouver des perspectives de contractualisation et d'avancement

VOUS ÊTES EN SITUATION PRÉCAIRE ?



Pour en savoir plus, consultez notre site national <http://www.sundep.org>
Pour nous contacter, ☎ 01 43 60 59 47 , mail national@sundep.org

Suppléants du 1er degré, Délégués Académiques : Génération précaire

Conditions pour la contractualisation

6 années consécutives dans l'enseignement quelle que soit la quotité horaire et quel que soit le cycle, dans l'enseignement public ou privé sous contrat

Ne sont pas considérées comme des périodes d'interruption :
- les périodes de congés non rémunérés accordés dans les limites de l'engagement ;
- les périodes de versement des indemnités vacances, assimilées à des périodes d'activité.

+

Délégation académique le premier jour de la 7^e année quelle que soit la quotité horaire

Les maîtres en CDI bénéficient alors des mêmes congés annuels que les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif. À ce titre, leur traitement est maintenu pendant les vacances scolaires en lieu et place du versement des indemnités vacances.

↓
CDI

Si en poste en septembre sur au moins 9 heures vacantes

Nous avons négocié pied à pied les conditions de contractualisation via le CDI, au niveau ministériel mais aussi des rectorats et IA, et organisé une défense dossier par dossier.

↓

contrat provisoire

formation + inspection favorable

Stratégie payante puisque le nombre de CDI finalement accordé par le ministère en 2008-2009 a été le double de celui prévu initialement : 2 800 au lieu de 1 400 !

↓

contrat définitif

Mais nous déplorons :
- l'absence de prise en compte quasi totale des précaires par les commissions de l'emploi ;
- les traitements très inégaux d'une académie à l'autre du fait de textes nationaux trop vagues ;
- une mesure de toute façon très insuffisante pour réduire réellement le nombre de précaires dans l'enseignement privé sous contrat.

Travail égal, salaire égal, statut égal

Le SUNDEP-Solidaires s'oppose à l'éclatement des statuts, à la multiplication des catégories et milite pour la réduction de l'amplitude de l'échelle des salaires.



**À partir du
11 janvier 2010,
votez
Sundep-Solidaires**